

**Décision n° 2015-6 portant intérim des fonctions de directeur du centre EPIDE
de Margny-les-Compiègne**

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense,

Décide :

Art. 1^{er} - M. Didier Grimonprez est chargé de l'intérim des fonctions de directeur du centre EPIDE de Margny-les-Compiègne à compter du 31 janvier 2015.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET